Conditions Générales de Vente SAS IDAIME

I – DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute commande de produits à un professionnel auprès de la Société IDAIME.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes les autres conditions dont celles figurant sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par la Société IDAIME.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

L'utilisation d'une langue étrangère lors des échanges habituels entre le fournisseur et l'acheteur, ne vaut pas renonciation à l'application des présentes conditions générales de vente ou de l'une quelconque de ses stipulations

II – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société IDAIME conserve la propriété intellectuelle et matérielle de tous les documents techniques ou autres remis ou envoyés aux Clients et notamment les études, les produits, les photographies même s'ils ont été établis en collaboration avec le Client. Ils devront lui être restitués à sa demande.

III – COMMANDE

III-1. Condition de la commande définitive

Toute vente n'est parfaite qu'à compter de l'acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par la Société IDAIME.

La commande s'entend de tout ordre portant sur les produits de la Société IDAIME et acceptée par elle accompagné du paiement de la commande.

La commande peut être précédée de la souscription d'un bon de commande tel que figurant sur le site de la Société IDAIME ou d'un bon de commande particulier transmis au Client par tout moyen.

La commande par le Client matérialisée par le retour du bon de commande signé ou accepté sans modification et du paiement constitue son offre ferme et définitive.

Les conditions et tarifs sont ceux mentionnés sur le site au jour de la souscription de celui-ci.

Le contrat n'est définitivement conclu qu'à compter de la confirmation par la Société IDAIME, suivant la réception du bon de commande et le paiement de celle-ci.

La confirmation, à défaut d'être écrite, pourra résulter du début d'exécution de la commande à l'initiative de la Société IDAIME.

III-2. Modification de la commande initiale

Les commandes transmises à la Société IDAIME sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite de la Société IDAIME.

Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un Client ne pourra être prise en compte par la Société IDAIME, que si la demande est faite par écrit, y compris télécopie ou courrier électronique, et est parvenue au fournisseur, au plus tard 8 jours après réception par le fournisseur de la commande initiale et accompagné de son règlement.

En cas de modification de la commande par le Client, la Société IDAIME sera déliée des délais convenus pour son exécution.

IV - LIVRAISONS

IV -1. Délai de livraison

La commande donne lieu à un délai de livraison d'un délai maximum précisé par la Société IDAIME à réception du dernier des bons de commande accompagné du règlement, lequel sera adressé au Client lors de la confirmation de la Commande.

Ce délai de livraison n'est donné qu'à titre informatif et indicatif, celui-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

La Société IDAIME s'efforce de respecter le délai de livraison indiqué à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf cas force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

Tout retard par rapport au délai indicatif de livraison initialement prévu ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le Client et enregistrée par la Société IDAIME.

IV -2. - Résolution de la commande

En cas de retard supérieur à 50 de jours, et si ce retard n'est imputable ni à un cas de force majeure ni à une faute de l'acheteur, la résolution de la vente pourra être demandée par l'acheteur qui récupérera alors l'acompte versé par lui au fournisseur.

IV – 3. Transfert de propriété

La livraison est effectuée franco de port.

L'acheteur doit vérifier à la réception la conformité des produits livrés aux produits commandés en l'absence de vice apparent.

Le transfert de propriété n'interviendra qu'à l'issue du complet paiement du prix par l'acheteur, peu importe la date de livraison.

Le transfert des risques de perte et de détérioration des produits de la Société IDAIME est réalisé dès livraison et réception des produits par l'acheteur.

IV – 4. Transport

Il appartient au Client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquantes, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.

Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les trois (3) jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément au fournisseur, sera considéré accepté par le Client.

IV – 5. Réception des marchandises

Sans préjudice des dispositions à prendre par le Client vis-à-vis du transporteur telles que décrites ci-dessus, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par le fournisseur que si elle est effectuée par écrit, en lettre recommandée avec AR, dans le délai de trois (3) jours prévus ci-dessus.

Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable exprès et écrit de la Société IDAIME.

Les frais de retour ne seront à la charge de la Société IDAIME que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par lui ou son mandataire.

Seul le transporteur choisi par la Société IDAIME est habilité à effectuer le retour des produits concernés.

Lorsqu'après contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par la Société IDAIME ou son mandataire, le Client ne pourra demander au fournisseur que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celui-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

La réception sans réserve des produits commandés par le Client couvre tout vice apparent et/ou manquant.

La réclamation effectuée par l'acquéreur dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le Client des marchandises concernées.

La responsabilité du fournisseur ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même s'il a choisi le transporteur.

IV - 6. Suspension des livraisons

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, le fournisseur se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

V – REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passe une commande auprès de la Société IDAIME, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), le fournisseur pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

VI - TARIFS

Les prix des produits vendus sont ceux figurant sur le Site au jour de la commande. Ils s'entendent toujours hors taxes.

Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment. La révision s'appliquera automatiquement à la date indiquée sur le nouveau tarif.

Nos prix sont établis franco de port, sauf accord préalable express convenu avec le Client.

Le fait que l'expédition soit effectuée « franco » ou que le vendeur ou un commissionnaire ait effectué, pour le compte du Client, l'expédition de la commande ne modifie en rien les règles ci-dessus et les effets attachés à la date de la mise à disposition de la marchandise dans nos magasins.

Ils sont calculés nets, sans escompte, et payables selon les modalités ci-après.

VII – PAIEMENT ET MODALITE

Le prix est payable au comptant, en totalité, au moment de la commande. A réception du règlement, la société IDAIME adressera au Client la facture acquittée.

En aucun cas, les paiements qui sont dus à la Société IDAIME ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part de celle-ci.

A défaut de paiement à la commande, celle-ci sera considérée comme non acceptée.

VIII – GARANTIE CONTRACTUELLE

Les produits sont livrés avec une garantie contractuelle d'une durée de 24 mois, à compter de la date de livraison.

Cette garantie couvre la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Dans ces conditions le fournisseur remplacera ou fera réparer les produits ou pièces sous garantie, cette garantie couvrant également les frais de main-d'œuvre.

Les produits doivent être vérifiés par le Client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée dans les conditions fixées ci-dessus.

En cas de défauts apparents, les pièces défectueuses sont remplacées par la Société IDAIME, sous réserve de vérification des défauts allégués. Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, la Société IDAIME se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

La dénonciation des défauts existants au moment de la livraison, et révélés après la réception des produits, devra être formulée par le Client par écrit dans un délai de trois (3) jours suivant la date à laquelle il aura découvert le défaut de conformité. Aucune dénonciation ne sera prise en compte si elle intervient plus de trois (3) jours francs à compter de la livraison des produits.

Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée par le Client plus de 3 jours après la livraison des produits.

Il est expressément convenu par l'acceptation par le Client des présentes conditions générales de vente qu'après l'expiration de ce délai, le Client ne pourra invoquer la non-conformité des produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par le fournisseur.

A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de la Société IDAIME vis-à-vis du Client, à raison d'un vice caché, ne pourra être mise en cause.

Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le Client, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par la Société IDAIME.

Au titre de la garantie des vices cachés, la Société IDAIME ne sera tenue que du remplacement sans frais, des marchandises défectueuses, sans que le Client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

IX – FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou de survenance de cas fortuits, la Société IDAIME préviendra le Client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique ou tout autre moyen, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant le fournisseur et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par le fournisseur et son Client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente.

X - RETRACTATION

L'acheteur étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le code de la consommation.

XI – DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français et doivent être interprétées conformément à celui-ci.

L'élection de domicile est faite par la Société IDAIME à son siège social.

Pour toutes les contestations relatives à l'interprétation, à l'application et à l'exécution des conditions générales de vente et des contrats y découlant quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, à défaut de règlement amiable, les parties font attribution de compétence exclusive aux tribunaux de NANTES.

et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

XII – Renonciation

Le fait pour la Société IDAIME de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

XIII- Informatique et Libertés

Les informations personnelles communiquées sont enregistrées dans un fichier informatisé.

Ces données ont pour objet d'assurer le traitement de des commandes, créer ou gérer les profils utilisateur, créer et gérer les accès Client aux services en ligne ou réaliser des études statistiques.

Les informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à l'exécution des prestations par la Société IDAIME.

Pendant cette période, la Société IDAIME met en place tous moyens adaptés à assurer la confidentialité et la sécurité des données du Client, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

De plus, la Société IDAIME s'engage à ne pas vendre, louer, céder, communiquer, ni donner accès à des tiers à les données collectées sans l'accord express du Client sauf cadre de l'exécution de la commande et obligations légales (lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données ou encore de limitation du traitement. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ses données personnelles.